

FICHE D'INSCRIPTION PARTICIPANT(E) MINEUR(E)

Parent 1 : Parent 2 :

Demeurant à

Code postal : VILLE :

Autorise mon enfant, né(e) le

Age : Pointure (pour prêt de bottes) :

à participer aux activités organisées par « L'Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron ».

N° de portable du ou des responsables légaux à joindre en cas d'urgence :

Parent 1 :-.....-.....-.....-..... Email :

Parent 2 :-.....-.....-.....-..... Email :

Enfant :-.....-.....-.....-..... Email :

-J'attire l'attention de l'animateur sur le fait que mon enfant : SAIT NAGER NE SAIT PAS NAGER
J'assume la responsabilité qu'il participe tout de même aux activités dans le cas où il ne sait pas nager.

-J'attire l'attention des animateurs sur le fait que mon enfant :

- Suit un traitement médical : OUI NON

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) à remettre à l'animateur en arrivant. Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

-Présente une allergie ou nécessite des précautions de santé particulière : OUI NON

Si « oui », joindre une note précisant la nature, les précautions et la conduite à tenir.

-J'ai pris connaissance qu'en cas d'accident, l'animateur contactera les secours habilités à prendre toutes décisions d'intervention médicale ou chirurgicale si l'état de mon enfant présente un caractère d'urgence.

-J'ai pris connaissance et informé mon enfant des règles de l'Ecole de Pêche et dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne les respecterait pas.

-Je m'engage à respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'Ecole de Pêche. La responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers.

-Je m'engage à ce que mon enfant dispose de l'équipement adéquat à la pratique de la pêche et aux conditions climatiques (vêtements chauds et de pluie, bottes, casquette, lunettes de soleil, crème solaire, eau...)

-J'autorise mon enfant à être transporté pour les besoins de l'animation par un véhicule de l'association : OUI NON

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS ET VIDEOS

J'autorise dans le cadre de la promotion du loisir, à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion de la pêche, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des animations sur lesquelles peut figurer mon enfant OUI NON

A _____, le _____,

Signature d'un(e) responsable l égal(e) de l'enfant

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

RGPD : Les données collectées sont traitées à des fins de gestion administrative dans le cadre de l'organisation de l'école de pêche et conservées en base active pour une durée de 1 ans. Ces informations peuvent être communiquées à l'assurance si besoin dans le cadre de contrôles périodiques ou pour la gestion d'éventuels sinistres. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les salariés, partenaires, participants et bénévoles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou encore de limitation du traitement. Pour ce faire contactez le responsable de l'école de pêche : Florian Molinié / fdp12molinie@gmail.com / Maison de la Pêche et de la Nature – Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ



Fédération de pêche de l'Aveyron-Ecole de pêche

Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Mail : ecole@pecheaveyron.fr Tél : 05 65 68 41 52 / 06 72 70 25 17



Règlement de fonctionnement des activités de « l'Ecole de Pêche Fédérale de l'Aveyron »

CONDITIONS PREALABLES A LA PARTICIPATION A L'ECOLE DE PÊCHE

Afin de participer à des activités régulières de l'école de pêche, tout participant doit :

- Avoir rempli la fiche d'inscription et fourni les justificatifs demandés dans celle-ci.
- Être titulaire d'une carte de pêche valide pour l'année en cours.
- Avoir acquitté l'éventuelle participation financière demandée. Le règlement de cette participation ne peut se faire qu'au nom de l'Association (Fédération Pêche Aveyron). Le remboursement de la participation financière ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique et au prorata des séances restantes.

CONSIGNES DES COMPORTEMENT ET DE SECURITE

- Respecter les animateurs et leurs consignes, les autres participants mais également les autres usagers des sites par un comportement en adéquation avec les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition par l'école de pêche.
- Ne pas courir et ne pas s'agiter au bord de l'eau ou sur l'eau, être attentif à autrui lors de chaque lancer, être prudent lors de la manipulation d'hameçons et de poissons, être prudent lors des déplacements à pied avec le matériel de pêche.
- Avoir un comportement en adéquation avec la réglementation de la pêche et le respect du poisson.
- Respecter les lieux naturels sur lesquels se déroulent les animations (ramasser ses déchets...).

RESPECT DES HORAIRES DE RENDEZ-VOUS

- Respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés.
 - En cas d'empêchement, avvertir au plus tôt les animateurs.
 - Il est important de rappeler que l'école de pêche n'est pas une garderie, et qu'il convient de venir chercher son ou ses enfants à l'heure prévue pour la fin de la séance.
- En cas de retard ou d'absence il est impératif de prévenir l'animateur de la séance. Les cas récurrents non justifiés pourront être sanctionnés.

EN CAS DE MANQUEMENTS AUX PRESENTES REGLES

- Lors des activités, la détérioration, la perte ou le vol de matériel feront l'objet d'une facturation au participant.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser à un participant, l'accès à certaines activités, dans le cas où son comportement mettrait en danger la sécurité morale, physique ou matérielle des autres personnes et / ou de lui-même. Ce refus serait immédiatement suivi d'un entretien avec le responsable de l'Ecole de Pêche en présence du participant et, s'il est mineur, des titulaires de l'autorité parentale.
- En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, l'exclusion momentanée pourra être prononcée après avertissement envoyé au participant et, s'il est mineur, aux titulaires de l'autorité parentale.
- En plus des cas cités ci-dessus, peuvent donner lieu à une telle exclusion les comportements ou circonstances suivants :
 - Non-respect du règlement intérieur,
 - Non-paiement de la participation financière,
 - Retard des responsables légaux : l'accumulation de retards pourra donner lieu à l'exclusion de l'enfant.



Fédération de pêche de l'Aveyron-Ecole de pêche

Moulin de la Gascarie – 12000 RODEZ

Mail : ecole@pecheaveyron.fr Tél : 05 65 68 41 52 / 06 72 70 25 17

